



## Modalités tarifaires pour 2023-2024

[www.tradition-aquitaine.fr](http://www.tradition-aquitaine.fr)

### Mandats de recherches

4,1 à 6,5 % de l'actif recherché selon barème ci-dessous

### Mandats de ventes et de locations immobilières

Sauf convention spéciale entre les parties, les honoraires exprimés en pourcentages et appliqués aux montants des transactions, seront les suivants :

	Transactions		
	Mandat simple	Mandat privilège	Mandat exclusif
de 0 à 400.000 €	6,5%	5,9%	5,3%
de 400.000 à 699.999 €	6,0%	5,4%	4,9%
de 700.000 à 999.999 €	5,5%	5,0%	4,5%
Plus de 1.000.000 €	5,0%	4,5%	4,1%

	Locations
	Habitation
Locaux professionnels	30 % HT du loyer annuel 3/6/9 ou 15 % HT pour les baux précaires + 10% HT du droit au bail

### Missions ponctuelles sur demande

- 1 - Déclarations fiscales, foncières et rédactions juridiques : 120 € HT / heure
- 2 - Expertises immobilières : 390 € HT / par bien immobilier

### Frais annexes et débours

En cas de déplacements à plus de 80 km, des débours seront facturés sur devis.  
Les devis pourront couvrir des frais de traduction, déplacements, hôtel et forfaits repas.

Nos factures tiendront compte des dispositions fiscales et sociales en vigueur avec des variations de prix qui prendront effet au jour de leur mise en application.  
Dans les situations qui nécessiteront l'intervention d'un de nos confrères (Avocat fiscaliste, Avocat en droit bancaire, Notaire, Expert-comptable, Diagnostiqueur ou Conseiller en droit du patrimoine), nos confrères pratiqueront leurs propres facturations.